

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Département limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## REGARD AU DEHORS

Le Vatican a des ennuis. Mais il ne lui viennent pas de France. Voilà qui gêne un peu nos cléricaux, car ils ne peuvent pas en rendre responsables les Francs-Maçons, complices de Satan, lesquels dirigent comme chacun sait notre République sectaire ! Aussi nos cléricaux n'ont trouvé qu'un moyen de se tirer d'embarras dans cette circonstance. Ils se taisent.

Les républicains ont au contraire le devoir d'appeler l'attention publique sur ces faits grâce auxquels ils peuvent montrer combien nos adversaires politiques ont essayé de tromper le pays durant les luttes que la République a dû soutenir contre l'Eglise Romaine. Celle-ci rencontre partout des résistances. Elle provoque des hostilités jusque chez les peuples les plus profondément catholiques. Parce que, partout, elle est un élément de discord nationale ! Partout elle est une force de réaction sociale, d'oppression et de tyrannie. Partout elle est l'obstacle que rencontrent tout de suite les peuples qui veulent organiser chez eux la liberté !

Nos lecteurs ont suivi les diverses phases du conflit violent et rapide que la dernière Encyclique a soulevée entre l'Allemagne et le Vatican. Sous prétexte de glorifier Charles Borromée, qui lutta contre le protestantisme, cette Encyclique insultait grossièrement les promoteurs de la Réforme, les peuples et les princes qui se convertirent à la religion réformée. Là-dessus, naturellement, les descendants et les disciples de Luther grondèrent... Ils grondèrent si fort que le gouvernement prussien — bien qu'il ait présentement un gros intérêt à ménager les catholiques — dut céder à la pression de l'opinion publique et intervint diplomatiquement. Il chargea son ministre auprès du Vatican d'obtenir toutes les satisfactions nécessaires pour arrêter le mouvement de protestation qui allait chaque jour grandissant... On a vu que la résistance du Vatican fut courte et qu'il ne tarda pas à accorder tout ce que l'Allemagne réclamait de lui.

Cette solution était inévitable. Pie X a régné sur son trône de la Triplice. Il ne peut rien refuser à ceux auxquels il doit tout. Il fit preuve d'un esprit de conciliation et d'humilité qu'on peut comparer avec son intransigeance à l'égard de la France dans le conflit qu'il provoqua au lendemain du voyage de M. Loubet à Rome — conflit qui aboutit au rappel de notre ambassadeur et à la Séparation.

Un fait à noter ; un rapprochement intéressant à faire !... Il y a des catholiques en Allemagne. Dans cette lutte entre leur patrie et le Vatican, c'est du côté de leur patrie qu'ils se sont rangés. On a vu le roi de Saxe, catholique, blâmer publiquement l'Encyclique. On a vu, à la Chambre des Seigneurs de Prusse, le chef du parti catholique blâmer publiquement l'attitude du Pape.

C'est exactement l'attitude contraire que nos cléricaux ont toujours eue en France. Là-bas les catholiques sont, avant tout, Allemands. Ici les cléricaux sont, d'abord, romains !... Mais le plus instructif, pour nous, est de suivre actuellement le conflit qui vient de naître entre la Papauté et l'Espagne. Oui, l'Espagne elle-même !... On peut y voir sur des faits indiscutables comment l'Eglise Romaine pratique cette liberté — dont elle se réclame chez nous — dans les pays où son influence prédomine encore.

Que demande M. Canalejas, président du Conseil ? Il veut proclamer la liberté des cultes. — Or, le journal officiel du catholicisme en France, la Croix, lui reproche comme un attentat de violer la Constitution de son pays et elle reproduit l'article 11 de cette constitution. Lisez-le. En voici le texte d'après la Croix :

« La religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat. Nulles cérémonies ou mani-

festations publiques autres que celles de la religion de l'Etat ne seront permises... »

Et, ajoute la Croix, un décret du 23 octobre 1870, rendu en conformité de cet article est encore plus explicite. Le voici :

« Toutes manifestations publiques des cultes et sectes dissidentes restent prohibées. Manifestation publique qui doit s'entendre de tout acte exécuté sur la voie publique et de tout signe apposé sur les murs extérieurs du temple ou du cimetière qui fait connaître les cérémonies, rites et coutumes du culte dissident, soit par des processions, soit par des bannières, oriflammes, emblèmes, annonces ou placards... »

Telles sont les dispositions « libérales » que l'Eglise Romaine impose dans les pays soumis à son influence (notez en passant que les mariages civils sont de même interdits en Espagne à toute personne baptisée dans le catholicisme)...

Est-ce que nous avons tort de ne pas croire aux affirmations des cléricaux qui se prétendent les défenseurs de la liberté ? Est-ce que nous avons tort de dire qu'aujourd'hui de même qu'autrefois, l'Eglise Romaine est partout l'ennemie de la liberté ? Sa malveillance ne se mesure qu'à sa puissance. Elle opprime toujours autant qu'elle peut. L'important est qu'elle puisse le moins possible !

Emile LAPORTE.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 juin 1910

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre continue la discussion sur la politique générale. La parole est donnée au jeune député du Lot, M. L.-J. MALVY :

Je viens demander à M. le président du conseil comment il entend réaliser la réforme fiscale. A ce sujet, la déclaration de 1910 a employé une formule différente de celle qui était contenue dans la déclaration de 1909. Je suis convaincu que M. le président du conseil n'a pas changé d'opinion, mais je lui demande de s'expliquer nettement sur ce point, afin de dissiper toute équivoque. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

On a prétendu qu'il n'y avait parmi les élus que 152 partisans de la réforme fiscale. C'est une erreur. Il y a ici une majorité pour réaliser cette réforme voulue par le pays. (Exclamations ironiques à droite et au centre ; applaudissements à gauche.)

Cette volonté du pays s'est manifestée aux élections malgré la campagne de mensonges et de calomnies contre les partisans de la réforme. (Protestations à droite et au centre ; applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

On a dit aux électeurs, que les agents du fisc viendraient dans les fermes pour compter les têtes de bétail. (Exclamations à gauche.)

M. Beauregard. — C'est la vérité.

M. Malvy. — Je prends acte de cet aveu. L'opinion publique, après les évaluations faites dans les communes, ne se laissera pas tromper sur la véritable nature de la réforme fiscale. Si une chose l'étonne, c'est de voir qu'elle reste si longtemps sur le chantier. (Très bien ! à gauche.)

Je compte que le gouvernement voudra bien collaborer avec la Chambre pour l'aider à doter le plus tôt possible la France d'un régime fiscal qui permettra de faire des réformes utiles en même temps qu'il réalisera l'acte de justice envers nos populations paysannes. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

M. de Chappedelaine développe son interpellation sur la liberté d'enseignement. Le langage de l'orateur soulève des clameurs sur tous les bancs des gauches ; le tumulte est considérable. Le président suspend la séance.

A la reprise de la séance, M. de Chappedelaine continue son discours. M. Klotz prend ensuite la parole pour

développer son interpellation sur la politique financière du gouvernement. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain. Et la séance est levée.

## TECHNIQUE CHINOISE

Une revue internationale publie un rapport sur les progrès que sont en train de faire les Chinois au point de vue des connaissances techniques.

Ils commencent à ouvrir chez eux des écoles spéciales. C'est ainsi qu'une Université technique a été fondée à Tang-Shan.

Créée sur le modèle des « collèges » anglais, cette Université a comme principal objectif de former des ingénieurs pour les voies ferrées et les mines.

Le corps enseignant se compose : d'un président (Anglais), de quatre professeurs (également Anglais) pour l'exploitation des mines et pour les sciences naturelles ; de deux « lecteurs » chinois et d'une trentaine d'adjoints. La durée des études est de quatre ans. Les cours se font en langue anglaise, laquelle constitue une matière spéciale de l'enseignement.

La quatrième année d'études comprend, pour la section des chemins de fer, l'étude des questions spéciales relatives à la construction des voies ferrées et des routes, aux travaux hydrauliques et de dessèchement, au service des eaux, à la construction des dynamos et à l'électro-technique ; dans la seconde section, celle de la métallurgie et des autres domaines spéciaux de la science des mines.

## Les saisies de Sarah

La grande tragédienne fut saisie plusieurs fois dans sa vie, mais elle se tira toujours avec esprit de ces difficultés passagères.

Mme Sarah Bernhardt possédait autrefois, dans son coquet hôtel de l'avenue de Villiers, un couple de lions dont les rugissements incommodaient fort les voisins. Les habitants de la place Malesherbes adressèrent une plainte au parquet et l'artiste fut condamnée à faire partir ses lions dans le délai de six jours.

Aux termes du jugement, Mme Sarah Bernhardt était passible de 50 fr. de dommages et intérêts par tête d'animal et par jour de retard.

Comme la grande tragédienne refusait d'obtempérer aux injonctions de la justice, l'amende, au bout d'un mois, s'élevait à 3.000 fr. Les plaignants résolurent de faire saisir Mme Sarah Bernhardt.

L'huissier se présenta donc avenue de Villiers, mais l'actrice déclara tout net à l'homme de loi que s'il persistait à instrumenter, elle lâcherait ses fauves.

L'huissier s'enfuit sans demander son reste. La peur d'être mangé vivant paralysa ses moyens. Et pourtant ce malheureux devait finir égraillément. Il s'appelait Gouffe.

## INFORMATIONS

### Election sénatoriale

CÔTE-D'OR

Inscrits, 1.014 ; votants, 1.008	
MM. D'Chauveau, rép. de gauche (élu).....	552 voix
Général André, ancien min., rad. socialiste	450
Bulletin blanc, 1	
Divers, 5.	

Il s'agissait de remplacer M. Ricard sénateur radical, décédé. M. Ricard, d'abord député, était entré au Sénat le 4 janvier 1903. A cette époque, M. Ricard fut élu le troisième et dernier par 535 voix sur 1.025 votants. Les deux premiers élus, MM. Hugot, radical et Piot, républicain, avaient eu, l'un 749 voix, l'autre 743 voix. Deux autres candidats radicaux avaient environ 280 voix.

## Le « Pluviôse »

Dimanche à trois heures, la mer est complètement basse, et, pour la première fois, le Pluviôse est tout à fait visible. On aperçoit le gouvernail ; l'arrière est dégagé et l'avant est très solévé.

Les mécaniciens frappent sur la tôle du brise-lames arrière, écrasé par le chaland D. P. 42, quand celui-ci coula sur le submersible.

On dégage le plus possible le capot arrière de l'épave. Sur la passerelle de la Girafe, le commandant Amet dirige les opérations.

L'amiral Bellue, monté sur un canot Bertou, arrive à 3 heures ; il donne des instructions. L'ingénieur de la marine Simonneau est également présent.

Tous les marins travaillent activement. Les mécaniciens placent une nouvelle cheminée sur le capot avant ; cette cheminée, qui possède une ouverture très large, permettra le passage facile aux matelots chargés d'aider les infirmiers à remonter les cadavres.

A l'intérieur de la cheminée, on a disposé à la base, un plancher de bois qui empêchera les glissements.

Le préfet du Nord, le sous-préfet de Boulogne, l'amiral Bellue et les autorités civiles et militaires sont sur les lieux. Déjà, le capot central et le capot arrière du Pluviôse émergent. Les pompes de la Girafe et d'une chaloupe mises en action aspirent l'eau du sous-marin.

On place sur le capot arrière un large tambour métallique qui permettra de travailler plus à l'aise et plus longuement.

On prépare des désinfectants qui seront injectés dans le Pluviôse avant la descente des infirmiers.

### Trois cadavres

Par le capot avant du Pluviôse, on retire à l'aide d'un palan, successivement, le dixième, puis le onzième et le douzième cadavres. C'est le docteur Savidan qui est descendu à l'intérieur du submersible et qui les amarre, sous les aisselles à la corde du palan.

L'extraction des cadavres continue. Toujours par le capot avant, on extrait du submersible le treizième, le quatorzième, le quinzième et le seizième cadavres.

On hisse, à 3 h. 40, le dix-septième cadavre ; puis, dix minutes plus tard, le dix-huitième. L'exploration continue.

Un infirmier, remplaçant momentanément le docteur Savidan, descend par le capot avant.

Les cadavres élevés par le palan au-dessus du capot avant, et qu'on couvre d'un linceul aussitôt, ont une apparence molle et désarticulée. Il est 3 h. 55 quand on hisse le dix-neuvième.

Le docteur Savidan descend alors par le capot arrière, au-dessus duquel a été également installé un palan.

### La presse républicaine départementale

L'assemblée générale de l'Association de la presse républicaine départementale s'est tenue dimanche matin. Un banquet a suivi cette réunion, à l'issue duquel M. Cocherly, ministre des finances, a prononcé un discours. Il a insisté notamment sur les concours qu'apporte la presse républicaine à l'œuvre de propagande indispensable pour la prospérité nationale et a terminé en faisant en ces termes l'éloge de l'Association :

« Mais votre tâche est difficile. Elle exige beaucoup de labeur, de dévouement, d'abnégation, souvent sans récompense. Pour la mieux remplir,

vous avez voulu grouper vos efforts ; vous avez fondé cette grande association d'entraide et de travail qu'est l'Association de la presse républicaine départementale de France. Vous avez créé une œuvre de mutualité qui assure aux journalistes vieillissants et fatigués une retraite, aux veuves et aux orphelins de vos camarades le moyen de vivre et d'espérer. Vous avez créé une œuvre de solidarité intellectuelle et morale où tous s'unissent pour rendre plus puissant et plus fécond l'effort de chacun.

« Au nom du gouvernement je lève mon verre à votre belle Association. Je bois à son avenir, à sa prospérité. »

Le bureau de l'Association est composé de la façon suivante pour l'exercice 1910-1911 :

Président, M. Gustave Dubar (Echo du Nord), Lille ; vice-présidents, MM. Ferdinand Real (Petite Gironde) ; Maurice Shwol (Phare de la Loire) ; Georges Robert (Progrès du Nord) ; secrétaire général, M. Maurice Sarraut (Dépêche), Toulouse ; secrétaire, M. Relfray (Indépendant du Loir-et-Cher) ; trésorier, M. Victor Hingelin (Imparcial de Nancy), en remplacement de M. Mont-Louis, directeur du Monteur du Puy-de-Dôme, décédé.

M. Georges Corneau, directeur du Petit Ardenais, a été nommé président de la Société de secours mutuels des journalistes républicains français des départements.

Le Journal du Lot était représenté à cette réunion par son directeur M. Couëslant.

## La catastrophe de Villepreux

Une effroyable catastrophe de chemin de fer s'est produite samedi soir, sur la ligne de l'Ouest, non loin de Versailles.

Le train express 477 a tamponné, en gare de Villepreux-les-Clayes, le train 467.

Le train 467, allant de Paris à Dreux, était en détresse à la gare de Villepreux, par suite d'une avarie à l'un des tiroirs de la machine.

Quand la catastrophe se produisit, les flammes qui s'échappaient du foyer de la locomotive du train tamponneur mirent le feu aux débris des wagons télescopés, ajoutant à cette scène d'indéfinissable horreur.

L'incendie se propagea avec une extrême rapidité, rendant impossible tout sauvetage ; il est malheureusement probable que des voyageurs qui n'étaient que blessés ont été brûlés vifs, sous les débris des wagons malgré tous les efforts des pompiers accourus de Villepreux et de Versailles.

Dès la nouvelle du sinistre, il ne fallut pas moins de trois heures d'un travail opiniâtre pour qu'il fut possible de dégager les premiers cadavres.

Le spectacle était épouvantable. Les malheureuses victimes étaient méconnaissables, carbonisées, mutilées ; certaines d'entre elles ne purent être retirées que par lambeaux.

Les morts sont provisoirement déposés au fur et à mesure de leur découverte, dans la salle d'attente de la gare de Villepreux.

Quant aux blessés, ils ont été évacués par les trains de secours, soit sur Versailles, soit sur Paris.

C'est alors que se produisit une chose terrifiante. Devant tant d'horreurs accumulées, M. Cozic, le chef de gare, devint fou. On le vit, hagard, bousculer voyageurs et sauveteurs, rudoyer ses hommes, se frayer brutalement un passage au milieu de tous ceux qui essayaient de combattre le fléau, et aller s'enfermer dans son bureau où on l'entendit hurler.

A peine y était-il, que le mécanicien du train tamponné était lui aussi atteint de démence furieuse, et pour en venir à bout on était forcé de le ligoter et de l'enfermer dans un local de la gare en attendant qu'on pût le transporter.

Dix-sept cadavres ont été retirés de dessous les décombres. En outre, deux des blessés ont succombé dans

la matinée de dimanche. Le nombre des morts est donc actuellement de dix-neuf ; mais ce chiffre n'est peut-être pas définitif. Ce n'est qu'après la constatation des absences et avec les déclarations que feront les familles que l'on sera exactement fixé sur le nombre des victimes. Beaucoup de malheureux voyageurs ont été effroyablement broyés. On ne retire leurs cadavres des débris du train que par morceaux horriblement carbonisés. Le nombre des blessés est de 40.

### Les Responsabilités

Aussitôt qu'ils arrivèrent sur les lieux, M. Autrand préfet de Seine-et-Oise ; M. Fabre de Parrol, procureur de la République, et M. Rosenfeld, juge d'instruction, ont commencé dans la soirée de samedi l'enquête qui établira les responsabilités. Ils ont continué dimanche matin leurs constatations, en présence de MM. Ferdinand Dreyfus, sénateur, et Clémentel, député.

Une constatation d'une importance capitale a été faite. Au moment où s'est produite la collision, le train tamponneur marchait à la vitesse de 102 kilomètres. Ce chiffre est indiqué par l'enregistreur de la machine, qui a été mis sous scellés par le juge d'instruction. L'enquête n'a pas fait d'autres constatations matérielles, et les magistrats n'ont recueilli que les témoignages de quelques voyageurs.

### En Angleterre

Le meeting d'Albert Hall a pris des proportions gigantesques. Le cortège des suffragettes avait une longueur de plus de 3 kilomètres et groupait ouvrières, institutrices, actrices, écrivains, infirmières, demoiselles de magasins, domestiques, employées de l'Etat.

Un groupe de cinq cents environ, qui furent condamnées à la prison pour la violence de leur propagande, avaient des baguettes d'argent surmontées des insignes des prisons de l'Etat. Sur un char triomphal, attelé de deux chevaux blancs et escorté de jeunes filles et de demoiselles d'honneur, se tenait une femme costumée en prisonnière.

On remarquait des groupes de militantes de la haute société anglaise, des militantes d'Irlande, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du sud de l'Afrique, des suffragettes américaines, françaises, italiennes, allemandes, hollandaises, suédoises, danoises et norvégiennes.

L'assemblée a ouvert la séance par le chant de la Marseillaise.

Lord Lytton et les directrices du mouvement féministe ont prononcé des discours pour demander au gouvernement de soumettre à la discussion et au vote pendant cette session le bill accordant aux femmes les droits d'électeurs.

## La Question crétoise

Le *Novo Vremia* exhorte les puissances à adhérer à la proposition de la Russie, relative à la Crète. Il estime que la voie indiquée par le cabinet de Saint-Petersbourg est juste et pratique ; car elle retire du jeu l'objet même du litige et rend inutile et absurde un conflit gréco-turc.

« La proposition russe, termine le journal, assure le développement tranquille de la question crétoise. » D'après le cabinet de Saint-Petersbourg, vu l'état des esprits en Crète, y a peu d'espoir que les Crétois se soumettent volontairement aux exigences des quatre puissances. Dans ces circonstances et en présence de l'impossibilité de trouver promptement et sans le concours de toutes les puissances signataires du traité de Berlin une solution définitive de la question, le gouvernement russe pense que les quatre puissances protectrices pourraient envoyer immédiatement en Crète chacune un contingent de troupes de terre de force suffisante et y installer un régime provisoire sous la direction de ces puissances.

## Petites Nouvelles

Le président de la République a visité lundi matin l'exposition canine installée au Cours-la-Reine.

— A Riga, la police a saisi à bord du vapeur « Général Zimmermann » qui arrivait d'Angleterre avec une cargaison de charbon, une grande quantité de proclamations révolutionnaires, imprimées en langue française.

— Un Russe nommé Pechenko, qui se rend de Krasnalarsk à Pétersbourg, est arrivé à Omsk (Sibirie), dans une petite voiture traînée par deux loups capturés il y a cinq ans, et maintenant parfaitement apprivoisés.

— De violents incidents se sont produits sur l'hippodrome de Villeurbanne, à Lyon. A la suite d'un mauvais départ, il fallut faire intervenir les gardes municipaux pour rétablir l'ordre.

— Un incendie d'une rare intensité a détruit presque complètement une distillerie à Marc-en-Barœuf (Nord). Les dégâts, purement matériels, sont évalués à 1.300.000 fr.

— Les trains laitiers ayant été arrêtés par suite de la catastrophe de Villepreux, une grande partie de Paris s'est trouvée, dimanche matin, privée de lait.

## CHRONIQUE LOCALE FÊTE DE L'AMICALE DES INSTITUTEURS

L'Assemblée générale de l'Amicale des Instituteurs et des Institutrices du Lot a eu lieu samedi matin à 10 heures dans la salle du Conseil municipal de Cahors.

Les divers rapports relatifs à la situation financière et morale de l'association ont été approuvés.

A midi un grand banquet réunissait dans l'ancien établissement de St Gabriel près de 200 convives, sous la présidence de M. le Préfet du Lot assisté de MM. Roques, inspecteur d'Académie et Rajade, président de l'Amicale.

A la table d'honneur on remarquait MM. Cayrac, adjoint au maire de Cahors, le proviseur du Lycée, le directeur de l'Enregistrement, les inspecteurs primaires, les membres du Conseil départemental, les délégués des Amicales des départements voisins.

La presse était représentée par la *Dépêche*, la *France du Sud-Ouest*, la *Petite Gironde*, l'*Union Républicaine*, le *Republicain*, le *Journal du Lot*.

Le repas servi par l'hôtel Blanchet était des mieux composés : on fit honneur à tous les plats qui furent présentés et c'est bien la meilleure preuve que tout était pour le mieux.

Pendant le repas la musique du 7<sup>e</sup> sous la direction de son distingué chef, M. Michel, fit entendre les meilleurs morceaux de son répertoire, ce dont les convives se montrèrent enchantés. Aussi ce fut une véritable ovation qui fut faite à M. Michel quand il vint prendre place à la table du banquet.

Au dessert, dès que le café fut servi, M. le Préfet, président, donne la parole aux orateurs.

### Discours de M. Rajade

La sympathie et dévoué président de l'Amicale parle en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,  
CHERS CAMARADES,

J'ai tout d'abord à vous présenter les excuses de plusieurs de nos invités que diverses causes retiennent loin de nous :

M. Baud, inspecteur à Figeac nous a fait connaître qu'il lui était impossible de se rendre à Cahors.

M<sup>me</sup> la Directrice de l'Ecole normale a été obligée d'accompagner les Elèves-maîtresses de 3<sup>e</sup> année pour une excursion en Espagne.

M. le Docteur Darquier, maire de Cahors, empêché par un douil récent, a bien voulu se faire représenter par un de ses adjoints.

### MONSIEUR LE PRÉFET,

Je suis heureux de vous présenter les sentiments respectueux de mes camarades de l'Amicale du Lot et de vous adresser leurs remerciements pour avoir bien voulu nous faire l'honneur de présider notre banquet annuel, malgré les fatigues causées par vos tournées du conseil de révision à travers le Département.

Notre présence à notre fête nous fournit un témoignage précieux de l'estime que vous avez pour le personnel de l'enseignement primaire et nous est un gage certain de la sollicitude des pouvoirs publics à notre égard.

Nous avons déjà eu l'occasion de vous dire M. le Préfet, ce qu'était l'instituteur Quercynois : pénétré de ses devoirs d'éducateur laïque, il n'a en vue que le souci de former de bons citoyens et d'excellents français ; profondément attaché au Gouvernement que la France démocratique a conquis, il attend le triomphe de ses revendications du jeu normal des Institutions républicaines et il met en pratique la maxime qui a fait la force des cités antiques : « respect à la loi ». Il confond d'ailleurs dans un même sentiment son amour de la Patrie et son dévouement à la République.

MONSIEUR L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE,  
Votre présence nous est particulièrement chère, — vous le savez — et rien ne pouvait nous être plus agréable que de vous voir au milieu de nous en ce jour de fête.

Par votre accueil toujours si bienveillant et si affectueux vous nous avez habitués à cette conception de l'autorité qui attire et met à l'aise même les plus timides.

Notre attitude à l'égard de l'Association est toujours empreinte de la plus sincère cordialité et nous savons avec quelle fermeté vous prenez en main la défense de vos subordonnés exposés aux tracasseries et aux vexations de nos irréductibles ennemis.

Certes, nous insistons pour obtenir par exemple le statut qu'on nous a promis, ce statut légal qui doit fixer nos garanties individuelles et qui doit déterminer le rôle collectif de nos Associations.

tels que vous la tâche quotidienne semble plus légère et plus douce.

MESSIEURS LES INSPECTEURS PRIMAIRES,

Nous sommes avec des attributions différentes des ouvriers d'une même œuvre ; l'éducation nationale. Vous connaissez mieux que personne les difficultés de toutes sortes que nous rencontrons ; vous n'ignorez ni nos peines, ni nos soucis, ni nos inquiétudes ; vous nous manifestez votre bienveillance pleine de sympathie et nous vous en remercions.

MONSIEUR L'ADJOINT AU MAIRE  
DE LA VILLE DE CAHORS,

Avec une bonne grâce à laquelle nous sommes très sensibles vous avez mis à notre disposition une partie des locaux nécessaires à notre réunion annuelle. Nous connaissons d'ailleurs la bienveillante sollicitude de la Municipalité de Cahors pour les Ecoles et les maîtres primaires et nous vous en remercions.

Les Ecoles normales sont représentées ici par Monsieur le Directeur de l'Ecole normale d'Instituteurs qui est accueilli par nous avec la plus vive joie.

Nous lui adressons nos meilleurs remerciements pour avoir bien voulu accepter notre modeste invitation et nous avoir amené une délégation de ses élèves, nos camarades de demain.

Madame la Directrice du Collège de jeunes filles et Monsieur le proviseur du Lycée Gambetta représentent l'enseignement secondaire. Artisans d'une œuvre commune, nous travaillons tous à forger des esprits ouverts et des consciences droites. En venant vous associer à notre table, vous avez voulu montrer que la solidarité de l'œuvre comportait nécessairement la solidarité des ouvriers. Ce témoignage nous est précieux et je vous en remercie chaleureusement en exprimant le désir de voir ces sentiments de solidarité professionnelle et confraternelle s'élargir assez pour emporter un jour toutes les divisions étanches qui barrent encore injustement la route à des intelligences d'élite (*Applaudissements prolongés*).

M. le Secrétaire de l'Inspection académique, vous êtes pour nous une ancienne connaissance ; nous trouvons toujours en vous un ami serviable, disposé à faciliter nos relations avec l'administration et prêt à nous fournir les mille renseignements dont notre Association a si souvent besoin, nous vous en remercions.

En outre je tiens à remercier vivement M. André, Directeur de l'enregistrement et M. le Colonel du 7<sup>e</sup> de ligne qui ont bien voulu faciliter le travail des organisateurs en mettant les locaux à notre disposition. M. le Colonel a bien voulu, en outre, nous envoyer l'excellente musique dirigée par l'aimable M. Michel.

Les Instituteurs ont été très sensibles à cette marque de sympathie et ils lui adressent tous leurs remerciements (*Applaudissements répétés*).

MESSIEURS LES DÉLÉGUÉS DES A. VOISINS,

Vous êtes parmi nous les bienvenus ; c'est à cœur ouvert que nous vous recevons. L'Union des Amicales n'est pas seulement dictée par nos intérêts communs mais encore et surtout par l'affection que tous les Instituteurs éprouvent pour les uns pour les autres. J'adresse à vos Amicales respectives le salut cordial des Instituteurs et Institutrices du Quercy.

Je n'ai garde d'oublier les représentants de la presse républicaine locale et régionale dont le concours gracieux et dévoué ne fait jamais défaut quand il s'agit de lutter pour la défense de l'Ecole laïque. Nous sommes heureux, Messieurs, de vous associer à nos fêtes.

CHERS CAMARADES,

Notre Association entre dans sa 8<sup>e</sup> année : avec les Associations de France elle a mené le bon combat et a obtenu avec elles de sérieux résultats.

Parmi les 900 instituteurs et institutrices du département plus de 800 font partie de notre Association et le jour est particulièrement proche où les quelques retardataires auront enfin compris qu'il n'est pas permis à un instituteur de décrocher les bras en présence du vaste mouvement corporatif qui caractérise notre époque.

Au Congrès de Nancy, l'éminent Directeur de l'Enseignement primaire, dans un bel élan de libéralisme qui lui fait le plus grand honneur, n'hésita pas à proclamer deux vérités nouvelles d'une extrême importance : d'une part, l'obligation pour nos chefs de compléter avec nos groupements professionnels, de s'expliquer avec eux et de justifier leurs actes ; d'autre part, les avantages de la collaboration administrative entre nos chefs et nous, collaboration qui constitue vraiment un « régime nouveau ».

Puisque nous sommes ou devons être des collaborateurs, c'est-à-dire des co-travailleurs, nous avons donc le devoir d'étudier avec soin toutes les questions qui concernent notre service ; j'estime que notre action corporative ne doit pas seulement chercher à faire oublier nos justes revendications d'ordre matériel et moral, mais qu'elle doit encore avoir pour but de perfectionner nos méthodes et de rechercher les améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter au service scolaire dans l'intérêt des élèves et des familles.

Sans nous montrer trop optimistes, nous pouvons je crois, avoir confiance en l'avenir. Mais pour cela sachons ce que nous voulons ; ne demandons, ainsi que les associations amicales l'ont fait jusqu'ici, que ce qui est juste et possible ; mais demandons-le avec persévérance, avec calme, avec fermeté.

Il faudra cesser la stérile pratique de vouloir tout étudier et tout réformer à la fois, il faudra mettre fin à la détestable habitude d'entasser vœu sur vœu ; il faudra en un mot adopter une méthode de travail et d'action qui consistera à se fixer sur une réforme urgente, à lui donner le poids d'études muries, précises, bien présentées, en tenant compte des nécessités du moment et en poursuivant activement la réalisation avant d'aborder une autre revendication. Nos efforts auront alors quelques chances d'aboutir à de plus heureux résultats.

Je sais bien que des critiques, de mauvaise foi — qui continuent à nous méconnaître — ont lancé à notre adresse des insinuations malveillantes et nous ont reproché d'être bien exigeants et je crois même quelque peu encombrants.

Et cependant Messieurs nous ne sommes ni des sectaires ni des frondeurs ; nous demandons pour tous que la liberté d'opinion reste absolue et telle qu'elle est définie par la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Nous sommes des Instituteurs et des Institutrices conscients de la belle tâche qui leur est dévolue ; à l'Ecole nous sommes mesurés dans notre langage, nous respectons la personnalité des enfants qui nous sont confiés et n'émettant que des appréciations impartiales et réfléchies ; nous enseignons les belles vertus et les nobles auteurs, afin de préparer un avenir d'équité et de tolérance.

Certes, nous insistons pour obtenir par exemple le statut qu'on nous a promis, ce statut légal qui doit fixer nos garanties individuelles et qui doit déterminer le rôle collectif de nos Associations.

Nous voulons connaître à l'avance nos devoirs et nos droits. Nous sommes fiers de nos droits, c'est vrai et nous savons les réclamer quelquefois avec énergie ; mais je tiens à le déclarer ici nettement, nous avons aussi la volonté et la force d'accomplir nos devoirs.

Ainsi que le disait un de nos collègues, nous estimons que réprimer les abus, tous les abus, en poursuivant les auteurs, en provoquant le retour par des garanties sérieuses en matière de recrutement, d'exercice, d'avancement et de discipline, bref, sauvegarder à la fois la dignité individuelle et la justice corporative, telle est la mission qui incombe à nos Amicales.

Cette mission de défense, qui est après tout une mission de paix, elles doivent la remplir en soldats du droit, sans violence, mais avec une impartialité inflexible.

Elles s'attacheront le respect et la reconnaissance de tous les honnêtes gens, si elles subordonnent leur action à l'intérêt des enfants, la grandeur de la Patrie, la défense de l'Ecole laïque et si les avantages qu'elles recueillent pour leurs membres rendent ceux-ci de plus en plus dévoués, de plus en plus scrupuleux dans l'accomplissement de leurs devoirs professionnels.

C'est dans cet espoir, mes chers collègues, que je lève mon verre à M. le Préfet du Lot, à votre santé, au bonheur de vos familles, à la prospérité de nos Associations Amicales.

De vigoureux applaudissements accueillent les excellentes paroles de M. Rajade : mais nous spécialement l'ovation qui fut faite quand M. Rajade adressa les remerciements de l'assemblée à M. le colonel Reibell pour la bienveillance qu'il manifesta à l'Amicale en autorisant la musique du 7<sup>e</sup> à faire concert durant le banquet.

Discours de M. Suquet

M. Suquet, président de la Société de secours mutuels des Institutrices et Instituteurs prend ensuite la parole.

Il remercie l'inspecteur d'Académie et le président d'avoir accepté l'invitation. Le bureau de la Société de secours mutuels se plaît à proclamer que les instituteurs ont trouvé auprès d'eux une collaboration empressée. Il boit à l'inspecteur d'Académie et à la prospérité croissante de la solidarité.

De vifs bravos saluent M. Suquet dont le dévouement est si apprécié de tous.

Discours de M. Cayrac

M. Cayrac, adjoint au maire, est accueilli par de longs applaudissements.

M. Cayrac remercie, au nom de la municipalité cadurcienne, de la gracieuse invitation qui lui a été faite et promet que la municipalité fera pour les instituteurs tout ce qu'elle pourra.

Discours du délégué des Amicales

M. Brard, délégué de l'Amicale de la Dordogne prend la parole au nom des délégués des Amicales voisines :

« Le triste privilège de l'âge » lui vaut l'honneur d'apporter à l'Amicale du Lot le salut fraternel de l'Amicale de la Dordogne et des Amicales voisines. Il remercie l'Amicale du Lot de l'accueil si cordial et si sympathique qui a été fait aux délégués et notamment le Président de l'Amicale qui a tenu à venir les prendre à la gare et qui a été pour eux le guide le plus gracieux et le plus aimable. Il continue ainsi :

CHERS CAMARADES,

Mon âge et mon peu d'expérience ne me permettent pas de vous faire un grand discours, je suis cependant, à vous dire combien en Dordogne et dans les départements représentés par les délégués, nous sommes en communion d'idées avec vous. J'ai constaté ce matin avec plaisir combien vous étiez opposés dans votre Amicale au favoritisme et je puis vous assurer que nous aussi nous luttons avec vous de toutes nos forces pour arriver à la disparition du « piston ». (*Applaudissements répétés*).

Je suis chargé plus particulièrement par l'Amicale de la Dordogne de vous adresser nos sincères félicitations pour la lutte que vous soutenez contre l'évêque de Cahors. C'est un épisode de la grande lutte qui existe actuellement en France entre la réaction cléricale et les collègues. Eh bien ! nous sommes de cœur avec vous et nous espérons que d'ici peu de temps tous ces ennemis de la République seront mis en déroute. (*Applaudissements*).

Pour terminer il boit à l'Amicale du Lot, à sa prospérité et lui souhaite une longue existence.

M. Brard est vivement applaudi par tous ses collègues.

Discours de M. Vaquié

Salué par de vifs applaudissements notre confrère M. Paul Vaquié, rédacteur de la *Dépêche* prend la parole, au nom de la presse républicaine.

MESDAMES, MESSIEURS,  
Au nom de la presse républicaine si gracieusement invitée par l'Amicale, je remercie M. le Président de ses aimables paroles de tout à l'heure et j'adresse aux institutrices et aux instituteurs un cordial et fraternel salut. Car nous sommes un peu frères d'armes, vous qui éduquez les enfants du peuple, vous qui préparez ces jeunes intelligences à l'accomplissement de leurs devoirs de citoyens, et nous qui plus tard, nous adressant à ces intelligences par vous formées, profitant de la bonne semence que vous y avez jetée, les convions au bon combat pour la Démocratie. Voilà pourquoi il est logique qu'à cette fête de la confraternité, se trouvent réunis et les instituteurs et les journalistes républicains. Ah ! je voudrais pouvoir vous dire, avec une éloquence égale à ma sincérité, combien nous sommes tous joyeux de cette union, qui, en assurant votre dignité et votre sécurité, vous permettra enfin de conquérir pour les enfants de notre République cette liberté qui les prime toutes, la liberté de l'intelligence. Car que sert à un citoyen la liberté de la plus absolue de penser, si elle n'est accompagnée de la liberté de la plus absolue de dire, si elle n'est accompagnée de la liberté de la plus absolue de faire, si elle n'est accompagnée de la liberté de la plus absolue de défendre ?

Je suis, Messieurs, à votre amicale, à sa prospérité, à sa prospérité qui forment la grande majorité, la presque unanimité des instituteurs du Lot (*Applaudissements répétés*).

Ce sont des bravos prolongés que le discours de M. Lambert-Rochet soulève de tous les points de la salle ; les convives manifestent ensuite leur sympathie au représentant du Gouvernement dans le Lot par un triple ban.

La série des discours est terminée, la musique militaire fait entendre les « Echos du Quercy » que les convives charmés applaudissent vigoureusement.

La fête est terminée et chacun se retire enchanté des agréables heures qu'il vient de passer.

La Fête de nuit

Le soir, dans l'école de la rue du Lycée a eu lieu le bal organisé par l'Amicale. Après la retraite aux flambeaux, jouée par les excellentes sociétés l'*Avenir Cadurcien* et la *Diane Cadurcienne*, nombreux étaient les danseuses et danseurs qui se sont rendus au bal, où aux accords d'un excellent orchestre dirigé par le jeune chef, M. Rivière, tous ont dansé avec entrain.

En outre, des intermèdes chants et monologues ont égayé et charmé les spectateurs.

C'est tard au matin qu'a pris fin cette fête qui tous les ans obtient un si vil succès.

Nous remercions vivement les organisateurs de l'accueil si sympathique qu'ils ont bien voulu faire à la presse et nous les félicitons sincèrement de la belle organisation d'une fête qui a été réussie en tous points.

J. C.

Les fêtes de dimanche

Samedi soir, avant le bal de l'Amicale des Instituteurs et institutrices, eut lieu une retraite aux flambeaux organisée par les deux excellentes sociétés l'*Avenir Cadurcien* et la *Diane Cadurcienne*.

Le service de l'invitation en vue à la prospérité de l'Association et au renouvellement de ces fêtes d'instituteurs.

Une longue ovation est faite à M. Roques, puis un ban est battu en son honneur.

Discours de M. le Préfet

M. le Préfet, président du banquet, se lève : une triple salve de bravos le saluent.

MESDAMES, MESSIEURS,

Je voudrais que vous soyez tous, dès mes premiers mots, convaincus de l'esprit qui m'amène à votre table aujourd'hui. C'est le sentiment d'une amitié personnelle très vive et très franche et très loyale estime. (*Applaudissements*).

L'an dernier j'ai présidé votre réunion de Figeac, et cette année vous auriez pu sans doute souhaiter qu'une nouvelle figure présidât à vos agapes (*Cris : non, non !*) Mais en dépit d'un mauvais état de santé — et ma voix en est la preuve, je n'ai pas voulu, après une année comme celle que nous venons de traverser, manquer l'occasion de vous donner une fois de plus un témoignage d'estime particulière et de reconfort.

J'ai moi-même dit à mon ami M. Rajade, en montant ici, au banquet : « Il faut vraiment que je vous aime bien pour être aujourd'hui avec vous. »

J'arrive de Paris. Ce sont de petites affaires que je veux bien vous confier. J'ai été obligé de me mettre entre les mains de gens redoutables : les médecins, et ce n'est pas sans crainte que j'ouvrisse cette heure où je serais obligé de vous dire quelque chose.

Pourtant depuis l'année dernière, quelques phénomènes ont marqué l'histoire de l'enseignement. Diverses calamités ont sévi sur notre beau pays de France. Nous eûmes d'abord la comète (*sourires*), avec son cortège de pluies.

Nous avons eu aussi les associations des pères de famille avec leur cortège de réclamations injustifiées et si je puis exprimer un vœu c'est de vouloir bien croire avec les astronomes que, de même que la Comète ne reviendra que dans 75 ans, de même nous n'entendrons parler des pères de famille, qu'à une époque aussi éloignée.

Il y a à Paris de famille et de pères de famille, comme il y a de farine et de farine. Ce n'est pas à vous, éducateurs de la jeunesse, que j'apprendrai quelque chose. Il y a à Paris de famille et de pères de famille et vraiment je crois devoir laisser tout spécialement à votre jugement, à votre droiture, à votre bon sens le soin de résoudre la question qui, à tort ou à raison, est portée maintenant entre les mains de nos magistrats.... Mais sans porter nullement atteinte à cette institution, sans douter de la justice de mon pays, je crois pouvoir vous dire, sans être en révolte contre personne, que, quelle que soit la décision des tribunaux dans cette affaire contre l'évêque, vous avez pour vous la presque unanimité des pères de famille, non pas ceux qui se servent de ce titre pour se prévaloir de leur religion, mais ceux qui vous confient leurs enfants, pour en faire des hommes et des républicains (*Applaudissements*).

Tant mieux si les tribunaux vous donnent gain de cause. Sinon, ne vous découragez point ; j'ai parlé de la comète : eh bien ! que les pères de famille reviennent avec elle : nous serons alors des générations nouvelles, toutes prêtes à leur répondre, et à les recevoir.

Je sais gré, pour finir, à tous ceux qui, ici, m'ont adressés des remerciements pour avoir bien voulu présider cette réunion. C'est moi qui contracte envers vous un engagement de gratitude, car je veux voir en vous, non pas des subordonnés, et le mot est humiliant, mais des collaborateurs dévoués à une œuvre commune qui est la vôtre, la mienne, et celle de tous ceux qui, en France, veulent une République libre, tolérante, et résolument réformatrice (*Applaudissements*).

M. l'Inspecteur d'Académie vous disait qu'il avait vu, à la rue de Grenelle, M. le Directeur de l'Enseignement primaire. Et moi aussi, je vois de temps en temps des gens haut placés, des ministres, qui me demandent : « Et le Lot, et les instituteurs du Lot ? » On est particulièrement curieux sur ce chapitre. Et je dis, comme à répondre M. Roques ; « Mais ils sont irréprochables. Vous ne voudriez pas que dans un personnel aussi nombreux, il y ait pas par hasard une défection ! Mais ce n'est pas très important et je vous dirai même confidentiellement que je les aime autant que les autres, parce qu'ils donnent de la qualité à ceux qui ne font pas parler d'eux. » L'esprit général politique et professionnel des Instituteurs du Lot est absolument parfait, à très peu de chose près, je l'ai dit il y a peu de temps à M. Briand, et j'essayerai, chaque fois que je pourrai, de vous être utile et agréable et de vous donner la preuve de ma sincérité (*Applaudissements*).

Je bois, Messieurs, à votre amicale, à sa prospérité, à sa prospérité qui forment la grande majorité, la presque unanimité des instituteurs du Lot (*Applaudissements répétés*).

Ce sont des bravos prolongés que le discours de M. Lambert-Rochet soulève de tous les points de la salle ; les convives manifestent ensuite leur sympathie au représentant du Gouvernement dans le Lot par un triple ban.

La série des discours est terminée, la musique militaire fait entendre les « Echos du Quercy » que les convives charmés applaudissent vigoureusement.

La fête est terminée et chacun se retire

Il lève, pour terminer, son verre à l'Amicale du Lot.

L'éloquent discours de notre excellent confrère est souligné par les vifs bravos de toute l'assistance.

Discours de M. Roques

M. l'Inspecteur d'Académie se lève : et dit : « C'est toujours avec le même enthousiasme, avec la même sympathie, que les instituteurs et institutrices accueillent leur chef. »

MES CHERS AMIS,

Vous avez déjà entendu beaucoup de discours, et de plus, à la fin du banquet, par une aussi belle journée, un de plus serait parfaitement inutile. J'ai cependant été inscrit d'office sur la liste des orateurs et je ne peux donc pas me dérober au devoir, qui m'est imposé, de vous remercier de votre invitation d'abord, et de votre accueil si cordial.

Il dit qu'il est habitué à ces réceptions mais chaque fois cet accueil lui va plus au cœur, car « nous avons les uns pour les autres une véritable affection. »

Il dit que le directeur de l'enseignement primaire lui a demandé l'esprit des instituteurs du département. Il lui a répondu que, sauf de rares exceptions, l'esprit des instituteurs du Lot est l'esprit de bons citoyens, aimant la République et faisant leur devoir, en cherchant surtout à former des générations de démocrates et de républicains.

Le remercie de l'invitation en vue à la prospérité de l'Association et au renouvellement de ces fêtes d'instituteurs.

Une longue ovation est faite à M. Roques, puis un ban est battu en son honneur.

Discours de M. le Préfet

M. le Préfet, président du banquet, se lève : une triple salve de bravos le saluent.

MESDAMES, MESSIEURS,

Je voudrais que vous soyez tous, dès mes premiers mots, convaincus de l'esprit qui m'amène à votre table aujourd'hui. C'est le sentiment d'une amitié personnelle très vive et très franche et très loyale estime. (*Applaudissements*).

L'an dernier j'ai présidé votre réunion de Figeac, et cette année vous auriez pu sans doute souhaiter qu'une nouvelle figure présidât à vos agapes (*Cris : non, non !*) Mais en dépit d'un mauvais état de santé — et ma voix en est la preuve, je n'ai pas voulu, après une année comme celle que nous venons de traverser, manquer l'occasion de vous donner une fois de plus un témoignage d'estime particulière et de reconfort.

J'ai moi-même dit à mon ami M. Rajade, en montant ici, au banquet : « Il faut vraiment que je vous aime bien pour être aujourd'hui avec vous. »

J'arrive de Paris. Ce sont de petites affaires que je veux bien vous confier. J'ai été obligé de me mettre entre les mains de gens redoutables : les médecins, et ce n'est pas sans crainte que j'ouvrisse cette heure où je serais obligé de vous dire quelque chose.

Pourtant depuis l'année dernière, quelques phénomènes ont marqué l'histoire de l'enseignement. Diverses calamités ont sévi sur notre beau pays de France. Nous eûmes d'abord la comète (*sourires*), avec son cortège de pluies.

Nous avons eu aussi les associations des pères de famille avec leur cortège de réclamations injustifiées et si je puis exprimer un vœu c'est de vouloir bien croire avec les astronomes que, de même que la Comète ne reviendra que dans 75 ans, de même nous n'entendrons parler des pères de famille, qu'à une époque aussi éloignée.

Il y a à Paris de famille et de pères de famille, comme il y a de farine et de farine. Ce n'est pas à vous, éducateurs de la jeunesse, que j'apprendrai quelque chose. Il y a à Paris de famille et de pères de famille et vraiment je crois devoir laisser tout spécialement à votre jugement, à votre droiture, à votre bon sens le soin de résoudre la question qui, à tort ou à raison, est portée maintenant entre les mains de nos magistrats.... Mais sans porter nullement atteinte à cette institution, sans douter de la justice de mon pays, je crois pouvoir vous dire, sans être en révolte contre personne, que, quelle que soit la décision des tribunaux dans cette affaire contre l'évêque, vous avez pour vous la presque unanimité des pères de famille, non pas ceux qui se servent de ce titre pour se prévaloir de leur religion, mais ceux qui vous confient leurs enfants, pour en faire des hommes et des républicains (*Applaudissements*).

Tant mieux si les tribunaux vous donnent gain de cause. Sinon, ne vous découragez point ; j'ai parlé de la comète : eh bien ! que les pères de famille reviennent avec elle : nous serons alors des générations nouvelles, toutes prêtes à leur répondre, et à les recevoir.

Je sais gré, pour finir, à tous ceux qui, ici, m'ont adressés des remerciements pour avoir bien voulu présider cette réunion. C'est moi qui contracte envers vous un engagement de gratitude, car je veux voir en vous, non pas des subordonnés, et le mot est humiliant, mais des collaborateurs dévoués à une œuvre commune qui est la vôtre, la mienne, et celle de tous ceux qui, en France, veulent une République libre, tolérante, et résolument réformatrice (*Applaudissements*).

M. l'Inspecteur d'Académie vous disait qu'il avait vu, à la rue de Grenelle, M. le Directeur de l'Enseignement primaire. Et moi aussi, je vois de temps en temps des gens haut placés, des ministres, qui me demandent : « Et le Lot, et les instituteurs du Lot ? » On est particulièrement curieux sur ce chapitre. Et je dis, comme à répondre M. Roques ; « Mais ils sont irréprochables. Vous ne voudriez pas que dans un personnel aussi nombreux, il y ait pas par hasard une défection ! Mais ce n'est pas très important et je vous dirai même confidentiellement que je les aime autant que les autres, parce qu'ils donnent de la qualité à ceux qui ne font pas parler d'eux. » L'esprit général politique et professionnel des Instituteurs du Lot est absolument parfait, à très peu de chose près, je l'ai dit il y a peu de temps à M. Briand, et j'essayerai, chaque fois que je pourrai, de vous être utile et agréable et de vous donner la preuve de ma sincérité (*Applaudissements*).

Je bois, Messieurs, à votre amicale, à sa prospérité, à sa prospérité qui forment la grande majorité, la presque unanimité des instituteurs du Lot (*Applaudissements répétés*).

Ce sont des bravos prolongés que le discours de M. Lambert-Rochet soulève de tous les points de la salle ; les convives manifestent ensuite leur sympathie au représentant du Gouvernement dans le Lot par un triple ban.

La série des discours est terminée, la musique militaire fait entendre les « Echos du Quercy » que les convives charmés applaudissent vigoureusement.

La fête est terminée et chacun se retire

enchanté des agréables heures qu'il vient de passer.

La Fête de nuit

Le soir, dans l'école de la rue du Lycée a eu lieu le bal organisé par l'Amicale. Après la retraite aux flambeaux, jouée par les excellentes sociétés l'*Avenir Cadurcien* et la *Diane Cadurcienne*, nombreux étaient les danseuses et danseurs qui se sont rendus au bal, où aux accords d'un excellent orchestre dirigé par le jeune chef, M. Rivière, tous ont dansé avec entrain.

En outre, des intermèdes chants et monologues ont égayé et charmé les spectateurs.

C'est tard au matin qu'a pris fin cette fête qui tous les ans obtient un si vil succès.

part de sa femme dans les circonstances suivantes : Il s'était retiré dans sa chambre, vers huit heures du soir, laissant sa femme assise au coin du feu, dans la cuisine. Il se couche immédiatement, il dormait depuis un certain temps, lorsqu'il croit percevoir un bruit sec. Il lui semble en même temps, suivant son expression, qu'il a la tête en feu. Bories se dresse aussitôt sur son lit et n'aperçoit pas sa femme qui, après avoir tiré sur lui un ou peut-être même deux coups de revolver, s'est réfugiée dans la cuisine, mais qui brusquement, présentant sans doute que son mari va se lever et donner l'éveil, apparaît à la porte de la chambre armée du revolver dont-elle s'est déjà servie, et fait feu de nouveau. Bories retombe sur le lit grièvement blessé à la tête et le visage inondé de sang. Il réussit cependant à se lever. Il veut fuir, mais il se trouve en présence de sa femme qui cherche à l'en empêcher. Une lutte s'engage au cours de laquelle il reçoit une autre balle à la tête. Il s'affaisse sur le sol, épuisé par le sang qu'il a perdu et dans cette situation il est brutalement frappé à coup de pied par sa femme qui s'écrie « tu ne sortiras pas ; il faut que tu crèves ici. Si je ne peux pas t'avoir par la tête je t'aurai par la poitrine »

Cependant il parvient à se dégager et il se dirige vers la porte, lorsqu'un nouveau coup retentit qui ne paraît pas l'avoir atteint. Il se réfugie alors dans la maison d'un voisin, le sieur Trézet où il arrive en chemise à bout de forces, couvert de sang et méconnaissable. Trois balles l'avaient atteint ; l'une avait pénétré à la racine du nez, s'était fragmentée sur l'os frontal et un des fragments avait blessé le globe oculaire droit ; la deuxième avait dévié sur la bosse frontale droite et produit une plaie en seton ; enfin la troisième dont-on constatait l'orifice d'entrée à la région temporale gauche, s'était logée dans la boîte crânienne d'où elle n'a pu être extraite.

Ces blessures étaient d'une extrême gravité ; elles n'ont pas cependant été mortelles. Mais l'œil droit est irrémédiablement perdu. L'arme avec laquelle elles ont été faites est un revolver de petit calibre mais d'une force de pénétration suffisante, d'après les expériences qui ont été faites, pour tuer une personne à dix pas. C'est la femme Bories qui l'avait elle-même chargée. Quelque temps auparavant son retour d'une foire où il l'avait emporté, Bories en avait par mesure de précaution enlevé les cartouches.

La femme Bories fut arrêtée à son domicile le lendemain du crime. Elle prétendit que son mari étant au lit et alors qu'elle se disposait elle-même à se coucher, elle eût avec lui une discussion au cours de laquelle il s'empara de son revolver placé dans le tiroir de la table de nuit et dont il la menaçait. Elle se serait alors précipitée sur lui et elle aurait réussi à le désarmer, non toutefois sans avoir essayé un coup de feu qui ne l'aurait pas atteinte ; puis elle se serait servie pour se défendre, de l'arme qu'elle venait d'arracher à son mari.

Cette version se trouve formellement contredite par les constatations matérielles et par les résultats de l'expertise médicale. Elle est en même temps difficilement conciliable avec l'acharnement dont la femme Bories a fait preuve durant la scène tragique qui vient d'être rappelée. Enfin l'attitude antérieure de l'accusée, ses propos menaçants à l'égard de son mari, démontrent que le crime avait été prémédité.

La lecture terminée, le président procède à l'interrogatoire de l'accusée qui prétend que son mari l'avait menacée.

Sur question, le mari déclare qu'il pardonne à sa femme, et celle-ci déclare qu'elle veut revenir avec son mari.

Quelques témoins entendus n'apportent aucun fait nouveau.

M. le Procureur de la République dans son réquisitoire ne s'oppose pas aux circonstances atténuantes.

M. Lacaze, le défenseur de l'accusée, prononce une éloquente plaidoirie demandant l'acquiescement de la femme Carrade.

Le jury, après quelques minutes de délibération, rapporte un verdict négatif.

En conséquence, la femme Carrade est acquittée.

Audience du 21 juin  
**Attentat aux meurtres**  
Mardi a été appelée l'affaire Bru, 47 ans, menuisier à Saint-Céré, inculpé d'attentat aux meurtres sur un enfant de 10 ans, fille du premier lit de sa femme.

L'audience est ouverte à 11 heures : le jury est aussitôt formé.

M. Bonnefous greffier en chef donne lecture de l'acte d'accusation que nous croyons ne pas devoir reproduire, vu la nature des faits.

L'audience continue.

**Musique du 7<sup>me</sup> de Ligne**  
PROGRAMME DU JEUDI 23 JUIN 1910  
Les Cadets de Russie (all.) Sellenick  
Le Lac des Fées (ouv.) Aubert  
Quand l'Amour meurt (valse) Crémieux  
L'Ombre (fantaisie) Flotow  
Quand l'Amour refleurit (valse) Crémieux

Allées Fénélon, de 8 h. 3/4 à 9 h. 3/4

## NOUVEAU DOCTEUR

Nous sommes heureux d'annoncer que M. le Docteur Lasaygues, précédemment à Prayssac, est définitivement installé à Cahors, rue Emile Zola (Maison Vincens), derrière le Palais de Justice.

## CHANGEMENT de DOMICILE

Depuis le 20 Juin, le CABINET DE CONSULTATIONS de

## M. MAURY

CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

est transféré 8, RUE FÉNELON, en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 6 h.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C<sup>ie</sup>

## LA VIE AU GRAND AIR

Sommaire du n° du 18 Juin 1910

Couverture : Or du Rhin II, gagnant du Jockey-Club.

Lieutenant Féquant, capitaine Marconnet.

Le raid aérien de deux officiers, Marcel Violette.

Curtiss vole d'Albany à New-York. Le meeting d'aviation de Rouen.

Le petit dictionnaire sportif, H. Petit. La semaine d'armes de combat.

Double page : Or du Rhin gagne le prix du Jockey-Club.

Jaffries triomphera-t-il ? Jacques Mortane.

Les championnats de Paris, au Racing-Club de France.

Carnet du sportsman : concours de la carte postale.

Le prix du Jockey-Club, Stuart.

A propos du prix la Rochette, Isonomy. Avant le grand steeple, Finasseur.

Le meeting de Juvisy : les courses de Chantilly.

## Nos DÉPÊCHES

### Télégrammes reçus hier :

Paris, 20 juin, 1 h. 30 s.

### Le « Pluviôse »

Le compartiment arrière du « Pluviôse » étant plein d'eau, aucun cadavre n'a pu être retiré ce matin. Les opérations reprendront dans la soirée.

### La politique générale

M. Briand répondra jeudi ou vendredi aux interpellations sur la politique générale.

### A l'Élysée

M. Fallières et Briand ont conféré ce matin longuement.

### Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 21 juin 7 h. 55 m.

### Le « Pluviôse »

Les 8 derniers cadavres du « Pluviôse » ont été extraits ce matin. Les opérations se sont terminées à 6 heures 25.

Paris, 21 juin 1 h. 20 s.

### Conseil des ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin : M. Ruau malade était absent.

M. Briand a communiqué les renseignements sur les inondations de province ; il déposera à la Chambre une demande de crédits pour secourir les sinistrés.

Le Gouvernement a réglé les obsèques des victimes du « Pluviôse » qui auront lieu demain.

### La catastrophe de Villepreux

M. Millerand a communiqué les résultats actuels sur l'enquête au sujet des responsabilités de la catastrophe de Villepreux.

Le mécanicien Leduo a été écroué ce matin à l'infirmerie de la prison de Versailles.

### AGENCE FOURNIER.

### Arrondissement de Cahors

Lalbenque

Certificat d'études. — La commission chargée de faire passer l'examen aux candidats au certificat d'études primaires se réunira, à l'école laïque des filles le 9 juillet prochain, à huit heures et demie du matin.

### Montcuq

La Foire. — La foire du 17 juin n'a pas été belle, les gens sont retenus aux champs par les travaux en retard. Les marchés sont peu fournis. Les quelques transactions qui ont lieu donnent les cours suivants :

Blé, 20 fr. ; maïs, 16,25 ; avoine, 11 fr. 25, le tout l'hectolitre.

Peu de bœufs d'attelage. Veaux de 90 centimes à 1 franc le kilo ; moutons de garde, de 20 à 28 francs la pièce ; porcelets, de 15 à 30 francs.

Au marché de la volaille. — Poules de 75 à 80 centimes ; poulets, de 90 centimes à 1 franc ; lapins, 35 centimes et tout le demi-kilo ; pigeons, 1 fr. 25 la paire ; œufs, 85 centimes la douzaine.

### Duravel

Election du Maire. — Dimanche 19 juin, le Conseil municipal a procédé à l'élection du Maire. Après trois tours de scrutin, M. Calassou, ancien maire

clercal, démissionnaire a été réélu au bénéfice d'âge. Les voix républicaines s'étaient comptées aux deux premiers tours sur le nom de M. Serras, au 3<sup>e</sup> sur celui de M. Valadié.

M. Calassou, grâce à son privilège de l'âge, reprend possession du fauteuil présidentiel dont il ne voulait plus. Il fait preuve d'un réel courage en acceptant à nouveau le pouvoir dans les conditions où il lui est offert. Il sait peut-être mieux que nous qu'un nouveau candidat avait été désigné. La discipline de nos amis républicains a fait échouer le projet. Au risque de perdre la Mairie, il fallait se rabattre sur le doyen d'âge.

Si M. Calassou accepte cette situation, il n'est vraiment pas difficile. Rien ne nous étonne plus de sa part. Un nouvel affront ne compte pas dans la vie d'un maire.

Nous nous occuperons prochainement de son administration passée et nous donnerons aux électeurs des détails intéressants.

Certificat d'études primaires. — L'examen a eu lieu vendredi, à Puy-l'Évêque. Six élèves de nos écoles laïques, 4 filles, 2 garçons ont été reçus. Beau succès pour lesquels nous adressons nos félicitations aux élèves, à leurs dévoués maîtres et maîtresses.

### Arrondissement de Figeac

#### Assier

Grandes fêtes organisées par la société musicale « l'Avenir assierois », à l'occasion du concours agricole du dimanche 26 juin 1910, sous la présidence d'honneur de M. Léon Amoureux, maire d'Assier et la présidence effective de M. Joseph Cros, président de la Société.

Programme. — Samedi 25 juin, à 9 h. du soir, retraite aux flambeaux, défilé, salves d'artillerie.

Dimanche 26, six heures du matin, réveil en musique ; salves d'artillerie ; de onze heures à midi, apéritif-concert ; de deux à trois heures du soir, visite du concours ; à quatre heures, distribution des récompenses aux lauréats ; lecture du palmarès ; de cinq à six heures, concert donné par l'Harmonie sur la place de l'Eglise ; ascension d'un ballon « Géant » ; de six à sept heures, jeux divers sur les divers points de la localité ; à neuf heures, brillant feu d'artifice, embrasement de la place, bataille de fleurs et de confetti. La Société musicale donnera un concert pendant le feu d'artifice ; à dix heures, retraite aux flambeaux, grand bal de nuit ; manèges, balançoires, tirs, loteries, théâtre guignol.

Le maire d'Assier et le comité des fêtes prient leurs concitoyens de vouloir bien pavoiser et illuminer. — La Commission.

### Bibliographie

L'effroyable catastrophe qui a coûté la vie aux vingt-sept officiers et marins du sous-marin *Pluviôse* a causé en France et en Europe une émotion profonde. Or, *Mon Dimanche* posant cette semaine cette question troublante : « Peut-on sauver les sous-marins ? » répond hardiment *Oui !* Un inventeur pauvre méconnu, dépourvu, bafoué par les grandes administrations de l'Etat, a inventé un appareil d'une simplicité merveilleuse qui assure le sauvetage automatique de l'équipage d'un sous-marin coulé. Cet appareil fut présenté au Ministre de la marine qui refusa même de l'examiner ! Son adoption eût sauvé la vie des braves gens que nous pleurons aujourd'hui. Tous les Français, toutes les mères, tous les gens de cœur, remercient *Mon Dimanche* d'avoir signalé cette impardonnable incurie et d'en avoir ainsi empêché le renouvellement. Dans le même numéro de cette excellente publication qui fait la joie de toute la famille, on trouve un charmant article documenté du vicomte d'Avenel : « Les Fraises », une désopilante fantaisie militaire : « Le Saucisson », une exquise nouvelle d'André Theuriot, « La Morue », de précieux conseils aux pêcheurs sur « l'art de rapporter une belle friture », la suite d'un grand roman dramatique de Charles Foley : « Kowa la Mystérieuse », une page pleine de jeux et de belles histoires pour les enfants ; un grand concours ouvert à tout le monde et doté de prix magnifiques ; plus de soixante-cinq articles illustrés. *Mon Dimanche* ne coûte que 10 centimes. On le trouve partout dès le vendredi. Demandez-en des numéros spécimens gratuits et franco à l'Administration, 84, rue de l'Ouest, Paris, XIV<sup>e</sup>.

Le Constructeur de petits Aéroplanes, par M. R. Petit. — Un volume contenant les plans, grandeur d'exécution, de quatre petits aéroplanes volant bien, avec indications pour les construire. — Librairie aéronautique, 32, rue Madame, Paris. Prix : 1 fr. 50.

Ce joli petit opuscule édité avec une note d'art très personnelle par la Librairie aéronautique est destiné à intéresser tout le monde. Car les grands comme les petits se passionnent pour les questions aéronautiques au point de s'arrêter longuement devant un jouet aérien en fonctionnement.

Voici le moyen d'en construire à très peu de frais et sans aucune intervention étrangère ; les notices sont claires, précises ; les plans d'une simplicité sans égale ; bien mieux, l'éditeur a pensé à annexer au volume tout le matériel nécessaire à la réalisation du petit appareil. Tout le monde vaudra se faire constructeur avec l'aide du Constructeur de Petits Aéroplanes.

Tout à la poésie... D'innombrables prix viennent d'être décernés aux jeunes poètes, et par l'Etat, et par l'Académie... Auguste Dorchain le juge, cette semaine, dans les *Annales*, qui donnent, en même temps, des fragments de leurs œuvres... Lire, dans le même numéro, plein d'actualité comme toujours, une étude de Marcel Prévost sur la comtesse de Ségur, un Article d'Alfred Mézières sur l'auteur de *Manon Lescaut*, et d'étranges chroniques d'Abel Bonnard, Raymond Recoily, Paul Ginisty, Yvonne Sarcey, le Bonhomme Chrystale, etc.

En vente partout : 25 centimes.

## LA VIE HEUREUSE

Le Vingtième Siècle, ère de tendresse, d'intimité, de confiance entre parents et enfants sera le « Siècle de l'Enfant ». Mais la tendresse, si passionnée fut-elle, ne suffit point à assurer le bonheur de ceux que nous aimons ; il leur faut des soins éclairés, attentifs et nous devons exercer sur eux, surtout lorsqu'ils sont faibles et sans défense, une protection constante et active, il faut non seulement aimer, mais encore savoir aimer, et c'est ce qu'a compris notre temps.

L'idée qu'il faut protéger et soigner l'enfant — comme on protège un être infiniment précieux, un trésor — prend chaque jour plus de force. Les crèches, les dispensaires, les consultations de nourrissons, les lignes protectrices de l'enfance se multiplient, on commence à organiser des cours de pédagogie et d'hygiène infantile. On sent de mieux en mieux la nécessité d'apprendre à soigner l'âme et le corps de nos fils et de nos filles.

Mais pour que les efforts, éparés encore, donnent aux petits enfants et à leurs mères toute la joie, toute la santé, tout le bonheur qu'en attendent ceux qui les ont créés, il était nécessaire d'établir entre eux un lien permanent. Ce lien existe aujourd'hui, puisque la *Croix Blanche Vie Heureuse* vient de naître. Elle veut être le trait d'union entre toutes les initiatives tendant à améliorer le sort du tout petit, sur quelque point de France qu'elles se soient produites.

Le numéro du 15 juin de la *Vie Heureuse* contient un émouvant article de M<sup>me</sup> Marguerite Rolland sur cette *Croix Blanche Vie Heureuse*, qui a pour présidente d'honneur S. A. R. M<sup>me</sup> la Duchesse de Vendôme. De plus, un bulletin servi gratuitement aux seuls abonnés de la *Vie Heureuse*, les renseignera désormais sur la vie, le but, l'action, les résultats de toutes les œuvres de prévoyance et de charité qui s'occupent de l'enfance.

Nous sommes heureux d'être les interprètes de la *Croix Blanche Vie Heureuse* et de demander en son nom à toutes les personnes s'intéressant aux œuvres de notre région consacrées à l'enfance, de se mettre sans retard en rapport avec elle et de lui adresser le 15 de chaque mois, 79, boulevard Saint-Germain, des renseignements concernant la vie de l'œuvre pendant le mois précédent et, le cas échéant, ses projets pour le mois à venir.

Le marché s'est montré hésitant dans l'ensemble et la faiblesse a dominé dans quelques compartiments.

La rente française se représente à 98,05.

Les fonds russes s'inscrivent, le 3 0/0 1901 à 80,35, le 1896 à 78,30, le 5 0/0 1906 à 104,20, le 4 1/2 1909 à 101,75 et le Consolidé à 95,55.

L'Extérieure espagnole est en baisse à 96 ; le Portugais à 68,10 et le Turc à 93,75.

Parmi les chemins français, le Lyon cote 1289 et le Nord 730.

Nos Sociétés de Crédit se négocient : la Banque de Paris 1816, le Comptoir

Paris, 20 Juin.

Le marché s'est montré hésitant dans l'ensemble et la faiblesse a dominé dans quelques compartiments.

La rente française se représente à 98,05.

Les fonds russes s'inscrivent, le 3 0/0 1901 à 80,35, le 1896 à 78,30, le 5 0/0 1906 à 104,20, le 4 1/2 1909 à 101,75 et le Consolidé à 95,55.

L'Extérieure espagnole est en baisse à 96 ; le Portugais à 68,10 et le Turc à 93,75.

Parmi les chemins français, le Lyon cote 1289 et le Nord 730.

Nos Sociétés de Crédit se négocient : la Banque de Paris 1816, le Comptoir

## LA NATURE

Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris

Sommaire du n° 1934 du 18 juin 1910

Comment mieux assurer le sauvetage des sous-marins, par A. Sauvayre Jourdan et J.-C. Séailles. — Les Scandinaves en Amérique au XI<sup>e</sup> siècle, par G.-A. Hüekel. — L'industrie de l'ambre, par L. De Lannay. — Le téléstérographe Belin, par Lucien Fournier. — La machine frigorifique Leblanc, par A. Troller. — L'électricité dans Paris, par A. Martin. — Détecteur portatif pour télégraphie sans fil, par G. Chalmers. — Académie des sciences ; séance du 13 juin 1910, par Ch. de Villedeuil. — Transport « rapide » aux Philippines, par V. Forbin.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

## LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 18 juin

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen, et du catalogue des primes de librairie (26 fr. de livres par an).

## PARTIE LITTÉRAIRE

Duc d'Anmale, Cuvillier-Fleury, correspondance inédite. — Maurice d'Océagne, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, l'Ecole Polytechnique et la formation des ingénieurs. — Robert Valléry-Radot, leur Royaume (IV). — F. Dupin de Saint-André, une Fondatrice de religion : Mary Baker Eddy (II). — Jean Morgan, l'Erreur de Mme de Rives. — André Champeix, le Mouvement des Idées. Un Homme de lettres : Jules Renard.

Les Faits et les Idées au jour le jour. — Revue des revues françaises et étrangères. — La Vie mondaine et familiale. — La Vie musicale. — La Vie pratique et médicale. — Chroniques agricole, sportive et financière.

## PARTIE ILLUSTRÉE

Correspondance du duc d'Anmale : Le duc d'Anmale, par Winterhalter. — Cuvillier-Fleury.

Une Fondatrice de religion : Mary Baker Eddy.

L'Ecole Polytechnique : Trois gravures.

Le renouveau du « Pluviôse » : Les deux chalands supportant le « Pluviôse », suspendu par huit chaînes, sont remorqués vers Cahors. — L'un des chalands coulé sur le « Pluviôse ». — La remonte des scaphandriers.

Les obèques des victimes du « Pluviôse » : Tentés provisoires sous lesquelles les victimes du « Pluviôse » furent déposées. Les morts : Jules Renard.

Le retour de Charcot : Le docteur Charcot reçu à Rouen par le vice-amiral Fournier, à bord du « Pourquoi-Pas ? ». — Mgr Fuzat archevêque de Rouen, venu, à bord du « Pourquoi-Pas ? », féliciter le docteur Charcot.

A l'Exposition de Bagatelle : Deux portraits d'enfants, par Greuze.

Annexion de la Bosnie-Herzégovine : L'Empereur d'Autriche reçu à Sarajevo par le bourgmestre Kulovic. — Danses populaires exécutées devant l'Empereur d'Autriche, à Sarajevo : danse du kolo.

L'Instantané, partie illustrée de la *Revue hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

## Chemin de Fer d'Orléans

Abonnements individuels et de famille pour les Côtes Nord et Sud de Bretagne.

Afin de permettre aux Touristes ainsi qu'aux Familles de s'installer sur une des Plages de Bretagne et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la C<sup>ie</sup> d'Orléans d'accord avec les chemins de fer de l'Etat (ancien réseau de l'Ouest), délivre du Jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 Octobre inclus, au départ de toute gare, station ou halte des deux réseaux (Lignes de banlieue du réseau de l'Etat (anciennes lignes de banlieue de la Compagnie de l'Ouest exceptées) des abonnements individuels et de famille de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes pour les Côtes Sud et Nord de Bretagne (Gares des lignes du Croisic et de Guérande à Brest et de Brest à Granville par Lamballe, Dol et Ploigny et des lignes d'embranchements vers la mer).

Ces abonnements comportent, en outre du trajet d'aller et retour à ces côtes avec arrêts intermédiaires facultatifs, la faculté de circuler à volonté sur les lignes des Côtes Sud et Nord de Bretagne, ils sont valables 33 jours avec faculté de prolongation d'un ou deux fois d'un mois moyennant un supplément de 25 0/0 du prix initial pour chaque période sans que la validité puisse en aucun cas dépasser le 15 Novembre.

Le prix des cartes d'abonnement est de 95 fr. en 2<sup>e</sup> cl. et de 130 fr. en 1<sup>re</sup> classe, lorsque la distance pour les parcours (Aller et retour) n'excède pas 1000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au-delà de 1000 kilomètres le prix est augmenté de 0 fr. 045 et de 0 fr. 065 en 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> classes par kilomètre en sus.

Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 sont consenties en faveur des membres d'une même famille.

Le prix des cartes d'abonnement est de 95 fr. en 2<sup>e</sup> cl. et de 130 fr. en 1<sup>re</sup> classe, lorsque la distance pour les parcours (Aller et retour) n'excède pas 1000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au-delà de 1000 kilomètres le prix est augmenté de 0 fr. 045 et de 0 fr. 065 en 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> classes par kilomètre en sus.

Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 sont consenties en faveur des membres d'une même famille.

Le prix des cartes d'abonnement est de 95 fr. en 2<sup>e</sup> cl. et de 130 fr. en 1<sup>re</sup> classe, lorsque la distance pour les parcours (Aller et retour) n'excède pas 1000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au-delà de 1000 kilomètres le prix est augmenté de 0 fr. 045 et de 0 fr. 065 en 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> classes par kilomètre en sus.

Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 sont consenties en faveur des membres d'une même famille.

Le prix des cartes d'abonnement est de 95 fr. en 2<sup>e</sup> cl. et de 130 fr. en 1<sup>re</sup> classe, lorsque la distance pour les parcours (Aller et retour) n'excède pas 1000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au-delà de 1000 kilomètres le prix est augmenté de 0 fr. 045 et de 0 fr. 065 en 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> classes par kilomètre en sus.

Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 sont consenties en faveur des membres d'une même famille.

Le prix des cartes d'abonnement est de 95 fr. en 2<sup>e</sup> cl. et de 130 fr. en 1<sup>re</sup> classe, lorsque la distance pour les parcours (Aller et retour) n'excède pas 1000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au-delà de 1000 kilomètres le prix est augmenté de 0 fr. 045 et de 0 fr. 065 en 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> classes par kilomètre en sus.

Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 sont consenties en faveur des membres d'une même famille.

Le prix des cartes d'abonnement est de 95 fr. en 2<sup>e</sup> cl. et de 130 fr. en 1<sup>re</sup> classe, lorsque la distance pour les parcours (Aller et retour) n'excède pas 1000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au-delà de 1000 kilomètres le prix est augmenté de 0 fr. 045 et de 0 fr. 065 en 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> classes par kilomètre en sus.

Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 sont consenties en faveur des membres d'une même famille.

Le prix des cartes d'abonnement est de 95 fr. en 2<sup>e</sup> cl. et de 130 fr. en 1<sup>re</sup> classe, lorsque la distance pour les parcours (Aller et retour) n'excède pas 1000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au-delà de 1000 kilomètres le prix est augmenté de 0 fr. 045 et de 0 fr. 065 en 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> classes par kilomètre en sus.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 Juin.

Le marché s'est montré hésitant dans l'ensemble et la faiblesse a dominé dans quelques compartiments.

La rente française se représente à 98,05.

Les fonds russes s'inscrivent, le 3 0/0 1901 à 80,35, le 1896 à 78,30, le 5 0/0 1906 à 104,20, le 4 1/2 1909 à 101,75 et le Consolidé à 95,55.

Publié sous les auspices de la **SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE**

**ONÉSIME RECLUS**, Atlas **Pittoresque de la France**

12.000 Gravures - 450 Cartes. 3.300 Textes. 12.000 Légendes.

**PRIX A FORFAIT** jusqu'au 31 MARS 1911 : 132<sup>f</sup>. l'Ex. broché. 147<sup>f</sup>. relié.

Prospectus-Spécimen chez **ATTINGER Frères, édit.**, 2, rue Antoine-Dubois, PARIS

ETUDE de **M<sup>e</sup> Franck CHATONET** AVOUÉ A CAHORS, 5, rue Fénélon, 5 (Successor de M<sup>e</sup> LUPUY et LACOSSE)

**EXTRAIT D'UN Jugement de Divorce** ASSISTANCE JUDICIAIRE (Décision du 13 Janvier 1909)

Suivant jugement de défaut rendu par le tribunal civil de première instance de Cahors, le vingt octobre mil neuf cent neuf, enregistré, expédié, signifié, exécuté et devenu définitif, le divorce a été prononcé entre Madame Antoinette DELPÉRIER, sans profession, domiciliée à Cahors et son mari, Monsieur Eugène BAUDET, charpentier, domicilié et demeurant autrefois à Cahors, mais résidant actuellement à Bordeaux, au profit de la femme et aux torts et griefs du mari, qui a été condamné aux dépens.

Pour extrait certifié sincère et véritable. Cahors, le dix-huit juin mil neuf cent dix.

L'Avoué de la dame DELPÉRIER, demanderesse,

Signé : F. CHATONET.

Chemin de fer d'Orléans

Bains de mer et excursions sur les Plages de Bretagne

Billets d'aller et retour collectifs de famille, en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes.

Billets d'aller et retour individuels délivrés de toute gare du réseau :

De Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 Octobre, valables 33 jours avec fa-

culté de prolongation, réduction pouvant s'élever suivant le rayon de délivrance à 40 % en 1<sup>re</sup> classe, 35 % en 2<sup>e</sup> classe et 30 % en 3<sup>e</sup> classe.

Billets spéciaux d'excursion aux plages de Bretagne à itinéraire tracé à l'avance permettant de visiter Le Croisic, Guérande, St-Nazaire, Savenay, Questembert, Plœrmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin, délivrés du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, validité 30 jours avec faculté de prolongation.

Prix : 45 francs en 1<sup>re</sup> classe ; 36 francs en 2<sup>e</sup> classe.

Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points situés sur le parcours.

Cartes de libre circulation individuelles et de famille au départ de toute gare du réseau, en 1<sup>re</sup> et en 2<sup>e</sup> classes, sur les lignes desservant les plages du sud de la Bretagne délivrées du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 Octobre, et valables 33 jours avec faculté de prolongation.

Réduction pour les familles variant de 10 à 50 %, selon le nombre de personnes.

NOTA. — Pour plus amples renseignements, consulter le *Livret Guide Officiel* de la Compagnie d'Orléans adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du Chemin de fer d'Orléans, 1, place Valhubert à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

**EXCURSIONS**

En Auvergne et dans le Limousin avec arrêts facultatifs à toutes les gares du parcours.

**1<sup>o</sup> Billets d'excursions**

La Compagnie d'Orléans délivre, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, au départ des gares dénommées ci-dessous et des gares intermédiaires, des billets d'excursions en Auvergne et dans le Limousin, à prix réduits, comportant les trois itinéraires A, B et C ci-après et valables 30 jours, avec faculté de prolongation d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement pour chaque période d'un supplément égal à 10/0 du prix du billet.

**ITINÉRAIRE A**

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), Evaux-les-Bains

(Bains d'Evau), Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Usse, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

**ITINÉRAIRE B**

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), Evaux-les-Bains (Bains d'Evau), Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Arvant (via Vic-sur-Cère ou Riom-ès-Montagnes), Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

**ITINÉRAIRE C**

Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Arvant (via Vic-sur-Cère ou Riom-ès-Montagnes), Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche).

En plus de l'un des itinéraires ci-dessus, le billet d'excursions donne droit au trajet aller et retour entre l'une des gares de départ ci-après désignées et le point de contact correspondant à cette gare et relatif à l'itinéraire choisi.

**PRIX DES BILLETS**

GARES DE DÉPART	POINTS DE CONTACT	1 <sup>re</sup> CLASSE		2 <sup>e</sup> CLASSE	
		A	B	A	B
Paris	Vierzon	98	120	73	90
Orléans	de	86	108	64	81
Blois	de	86	108	64	81
Tours	de	91	113	68	85
Le Mans	de	103	123	77	94
Angers	de	103	123	77	94
Nantes	de	113	133	87	104
Paris	Brive	86	108	64	81
Orléans	Brive	86	108	64	81
Blois	Brive	86	108	64	81
Tours	Brive	91	113	68	85
Le Mans	Brive	103	123	77	94
Angers	Brive	103	123	77	94
Nantes	Brive	113	133	87	104

**2<sup>o</sup> Cartes d'excursions en Auvergne**

La Compagnie d'Orléans délivre du 1<sup>er</sup> juin au 15 Septembre, au départ de Paris et des principales gares de son réseau, des cartes d'excursions en Auvergne à

prix très réduits comportant la faculté de circuler à volonté sur les sections de Clermont-Ferrand à Eygurande, de Laqueuille au Mont-Dore, d'Eygurande à Aurillac à Arvant, de Neusargues à Bort (Corrèze), d'Aurillac à St-Denis-près-Martel et de St-Denis-près-Martel à Rocamadour.

Ces cartes donnent droit en outre : à un voyage aller et retour avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires de la gare de départ au point d'accès (Eygurande, St-Denis-près-Martel, Aurillac ou Rocamadour, selon le cas), et vice versa, par différents itinéraires ;

Il est délivré également des cartes de famille donnant droit à une réduction des prix des cartes individuelles variant de 10 % pour la seconde personne à 50 % pour la sixième et au-delà.

La durée de validité de ces cartes qui est de un mois peut être prolongée d'une ou deux périodes de 15 jours moyennant supplément.

Pour permettre d'utiliser ces cartes au départ de toute autre gare du réseau d'Orléans, située en dehors des itinéraires désignés, il est délivré conjointement avec elles, des billets de parcours complémentaires, réduits de 40 %, et de même durée de validité du point de départ à une des gares situées sur les itinéraires des dites cartes.

En outre, il est délivré au départ de toutes les stations du réseau du Nord, pour Paris, conjointement avec les cartes d'excursions ci-dessus comportant Paris comme point de départ, des billets d'aller et retour valables un mois, susceptibles de prolongation et réduits de 25 % en 1<sup>re</sup> classe et de 20 % en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes.

Voitures de toutes classes, wagon-restaurant, wagons-lits avec salons-lits, lits et couchettes de Paris à La Bourboule et au Mont-Dore.

**SAISON D'ÉTÉ VACANCES 1910**

**Billets d'aller et retour Collectifs de famille**

En 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes délivrés du 25 juin au 1<sup>er</sup> Octobre aux familles d'au moins trois personnes, de toute station du réseau à toute station du réseau située à 125 kilomètres au moins du point de départ (1). Validité : jusqu'au 5 Novembre, quelle que soit l'époque de la délivrance.

Réduction des aller et retour pour les trois premières personnes, de 50/0 pour la quatrième et 75/0 pour la cinquième et les suivantes.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Faculté pour le chef de famille de rentrer isolément à son point de départ. Délivrance à un ou plusieurs membres de la famille de cartes d'identité permettant au titulaire de voyager isolément à demi-tarif entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

En outre, les membres de la famille au-dessus de trois personnes ont la faculté d'effectuer isolément leur voyage à l'aller et au retour en acquittant au guichet le prix d'un billet militaire.

(1) La distance minima de 125 kilomètres est réduite à 60 kilomètres pour les billets à destination d'une station thermale ou balnéaire.

**PELERINAGE DE ROCAMADOUR**

**BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS**

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré, chaque année, du Jeudi qui précède la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe, sur le double des prix des billets simples.

Au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

**A. WILCKEN**

**CHIRURGIEN-DENTISTE**

**DIPLOMÉ**

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

**ET DE**

L'ÉCOLE NORMALE

**D'INSTITUTEURS**

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT

**Grande Pharmacie de la Croix-Rouge**

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris  
Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot  
Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

**L'HUILE DE FOIE DE MORUE**

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile,

Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

**PHOSPHODE**

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants  
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires,  
Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du flacon... 3,50 ; le litre... 6 fr.

**La PHOSPHODE et le Corps médical**

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. »

« Chaque flacon de PHOSPHODE renferme les principes dépuratifs et fertilisants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. »

« La PHOSPHODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. »

« C'est le grand remède contre l'ANÉMIE et les PÂLES COULEURS. »

« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. »

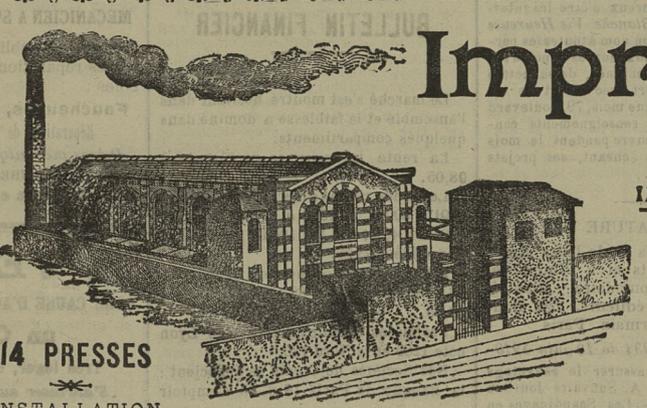
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. »

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur CATX, de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHODE et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE — CAHORS

Dépôt dans toutes les Pharmacies



**Imprimerie A. Coueslant**

1, Rue des Capucins, CAHORS

**IMPRIMEUR :**

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Neutais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue  
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
des Associations des Anciens Elèves :  
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,  
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,  
du Lycée Fénélon et du Lycée Molière  
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

14 PRESSES  
INSTALLATION  
A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

**CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS**

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

**CARTES DE VISITE**

PRIX MODÉRÉS